

REGLEMENT

DU BOL D'OR INTERNATIONAL DE PETANQUE

21-22 février 2004

1. La compétition est basée sur 24 équipes de quatre joueurs; toutes les équipes se rencontrent.
2. Les parties se jouent en triplète (pas de changement de joueur en cours de partie).
3. La compétition se déroule sans interruption du samedi à 14 heures au dimanche à 16 heures 30.
4. Les équipes doivent être présentes au contrôle une heure avant le début du concours et être obligatoirement formées des joueurs prévus.
5. Chaque équipe doit porter les mêmes maillots exceptés les Champions du Monde et les Champions Nationaux qui eux devront porter le maillot de leur titre respectif; toute publicité sur les tenues doit être obligatoirement soumise à l'approbation du Comité d'Organisation.
6. Les boules doivent être conformes aux prescriptions de la F.I.P.J.P.
7. Durant la compétition, il est interdit de fumer sur les terrains.
8. Après chaque partie, les deux chefs d'équipe doivent obligatoirement se présenter à la table de contrôle pour y faire valider le résultat. Aucune rectification ne sera acceptée après l'affichage du classement (intermédiaire ou final).

Règlement particulier

9. Les parties se disputent en 40 minutes environ, ou 15 points d'écart. Lorsque retentit la sonnerie de fin de partie et que la dernière boule a été jouée, le but doit être lancé pour une dernière mène.
10. Le but ne peut être lancé que deux fois; celui-ci devra se trouver à 50 cm des limites latérales et à 1 m du fond; s'il n'est pas jugé bon, l'adversaire le mettra où il le désire dans les limites autorisées.
11. Toute boule sortant des limites du terrain est annulée, son point d'appui faisant foi.
12. Si le but sort des limites du terrain, frappé ou traîné par une boule:
 - les deux équipes ont encore des boules, la mène est annulée.
 - une équipe a encore des boules, elle marque autant de points que de boules en mains.
13. Si le but est déplacé par une boule d'un autre jeu, il doit être remis à sa place, à condition qu'il ait été marqué.
14. Chaque joueur a droit à un maximum de 45 secondes pour jouer sa boule.
15. Attribution des points :
 - Partie gagnée : 3 points
 - Partie nulle : 2 points
 - Partie perdue : 1 point
 - Forfait : 0 point
16. Durant la compétition, le classement se fait selon les points attribués et le coefficient (points marqués sur points reçus des parties jouées).
17. Au classement final, en cas d'égalité des points attribués, les équipes concernées sont départagées par le résultat de la confrontation directe ensuite par le coefficient (points marqués sur points reçus de l'ensemble des 23 parties du Bol d'Or).

Tous les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés par le Jury du Bol d'Or qui est composé d'un membre du club organisateur, d'un corps arbitrale et d'un responsable d'une équipe participante; leur(s) décision(s) est(ont) sans appel.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE FAIR PLAY